Bulletin ABC/CNA # 49 - avril 2003

"Si l'innocent-e mérite notre solidarité, le/la coupable la mérite encore plus."

Gratuit, dons appréciés. Abonnement : 4.50f en timbre par numéro (gratuit pour les détenu-e-s). Soutien : chèque à l'ordre de Maloka.

Depuis Fresnes, on nous a écrit ce mois *« pour le moment, tout est calme, depuis le jour où je me suis réveillé le matin à 4h en me croyant à (des) feux d'artifices. Etant donné que ce n'est pas possible, je me suis dit : voilà que Bush prend un raccourci et attaque la France ! 20 minutes de coups de feux, sans arrêt et plusieurs explosions qui ont fait trembler la fenêtre »*. Les feux d'artifices, c'était la spectaculaire évasion de Fresnes survenue au milieu du mois de mars, sans la moindre effusion de sang. Impossible de traiter les responsables d'assassins, donc. Les gardiens ont hurlé au manque de moyen, ce qui ne pouvait que nous faire sourire, car pour répondre à des lance rockets, il faudra certainement doter chaque prison de tanks. Mais ça n'a pas empêché Perben de se pâmer de tenir le mandat sous lequel le moins d'évasions ont réussi. On verra à la fin du mandat. Pour le moment, nous n'avons pas l'impression, contrairement à la matonnerie, qu'aucun effort de soit fait pour débloquer plus de « moyens » : on ratera difficilement le spot télé entre le journal et le foot encourageant la populace à se faire adouber surveillant pénitentiaire. Mieux, le recrutement d'une dizaine de milliers de matons aurait une vocation sociale, puisqu'il épargnera le chômage qui plane sur les ouvriers de Métaleurop… Tout dépendra de leur bonne volonté. Les autres pourront également trouver un autre emploi dans les autres prisons en construction dans le Nord-Pas de Calais, car cette région occupe un rôle central dans ce plan de construction massif.

De l'autre côté des Pyrénées et des Alpes, les montages intentés contre des anarchistes et squatters ont pris une tournure un peu moins dramatique. Tous ceux qui ont été inculpés récemment par Garzon ont été libérés sous caution, une pratique qui n'est pas d'usage si des actes de terrorisme leur sont reprochés. En Italie, un autre des inculpés a été assigné à résidence suite à la rafle du 4 déc. En Hollande, le procès de Volkert van der G. devrait débuter bientôt (voir bulletin 43). Bonne lecture.

JUSTICE ET PAIX POUR MOURAD

Dans la nuit de samedi premier au dimanche deux mars, Mourad Belmokhtar, 17 ans est abattu d'une balle dans la nuque par les forces de gendarmerie de Saint Hippolyte du Fort. Cela est arrivé alors qu'aucun caractère de nécessité ne justifiait l'usage d'armes à feu, vu que Mourad et les deux garçons qui l'accompagnaient s'enfuyaient et qu'ils n'étaient pas armés.

Ce qui est arrivé est une tragédie qui se répète malheureusement trop souvent. Trop souvent des jeunes gens tombent sous des balles des forces de l'ordre, presque toujours ils sont habitants de quartiers et cités populaires ou sont issus de l'immigration.

Nous, la famille et les amis de Mourad, les habitants des quartiers du Valdegour et de Pissevin ainsi que toutes les personnes et les associations qui les soutiennent déclarons la constitution du « Comité Justice Pour Mourad ».

Nous refusons que nos quartiers soient des terrains de chasse et que nos frères, nos sœurs et nos enfants ne soient du gibier qu'il est permis de tirer impunément.

Nous refusons que soit appliquée à nos quartiers et à nos familles une justice à deux vitesses. Nous refusons d'être criminalisés en permanence alors que les violences que nous subissons sont tolérées et banalisées.

Nous nous engageons à être mobilisés et solidaires et à nous battre jusqu'au bout pour obtenir que justice soit rendue à Mourad, à sa famille et à ses proches.

SANS JUSTICE PAS DE PAIX

VAL-DE-REUIL

Deux groupes de détenus ont décidé de se mobiliser depuis la centrale de Val-De-Reuil pour soutenir l'un des leurs, persécuté par la JAP pour avoir réagi par écrit aux innombrables excès de cette immonde fonctionnaire zélée. Le 18 mars 2003, Madame Levaillant-Biache a porté plainte contre ce taulard, qui purge une peine de 19 ans et est libérable en principe le 30 avril. Il est poursuivi pour outrage et atteinte à la dignité de la juge d'application des Peines. Nous ne connaissons pas encore les résultat et le déroulement du procès.

« Prévenu d'avoir, à Val-de-Reuil et dans le département de l'Eure, entre le 1er janvier 2002 et le 5 septembre 2002, outragé en paroles ou écrits non rendu public ou image non rendue publique de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à sa fonction, madame Corinne LEVAILLANT - BIACHE, Juge de l'Application des Peines, dans l'exercice de ses fonctions, en lui écrivant par courrier enregistré le 18 février 2002, au service de l'application des peines : « Je vais donc travailler chez des gens de mêmes idées politiques d'extrême droite que vous » et lui écrivant le 27 mai 2002 : « Je n'ai aucun respect pour votre profession qui n'est pour moi qu'à la solde du capital et de la répression de la classe ouvrière et des miséreux » (...) «a Val-de-Reuil, la JAP est mauvaise et elle allonge les peines, se venge sur les détenus de ses problèmes extérieurs, c'est une ancienne procureur »... »

A son arrivée à Val de Reuil, ce détenu, Guy Laumont, avait d'abord écrit une première fois pour révéler les dysfonctionnements manifestes de la commission d'application des Peines. Mais la JAP Levaillant-Biache se moque bien des idées que peuvent se faire les détenus de sa politique d'allongement des peines, qui semble être distribuée de façon raciale. La lettre est toutefois transmise au procureur, comme l'apprendront quasiment par hasard les prisonniers. Quelques mois plus tard, lors d'une réunion des détenus, ce même taulard s'y rend et dénonce ouvertement cette JAP raciste et menteuse. Il lui écrit de nouveau une lettre datée du 27 mai dont sont extraites les phrases qui ont alimenté la procédure judiciaire à son encontre. Les gendarmes sont venus l'entendre au sujet de cette lettre, mais aussi au sujet d'un article publié dans le journal « L'Env plusieurs sites, signé par la « Fraternelle des Détenus du Val de Reuil ».

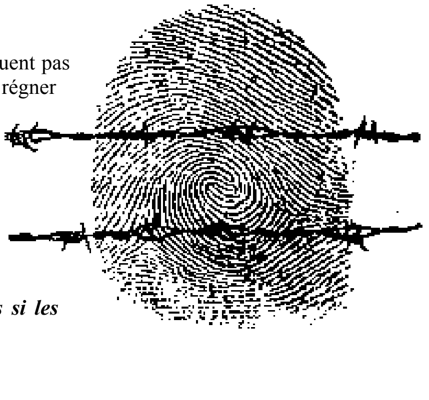

Le CD de Val-de-Reuil a depuis longtemps très mauvaises réputation parmi les détenus, qui ne manquent pas d'appeler les autres à ne surtout pas demander leur transfert vers cette prison. La haine qu'inspire cette JAP fait régner selon les prisonniers un véritable climat d'insécurité en détention (par ex à Noël la moyenne nationale des permissions était de 23% pour 1.8% à Val-de-Reuil). Des musulmans faisant la prière ont fait l'objet d'une plainte. Nous relatons ici quelques lignes extraites d'un nouveau texte de ce collectif de détenus en soutien à Guy. Vous trouverez ce texte dans son intégralité sur le site de banc Public (prison.eu.org).

Notre codétenu Guy LAUMONT QUI PASSE DONC LE 18 mars, va profiter de ce procès pour faire une tribune et dénoncer ce qu'est VAL-de-REUIL à cause de cette JAP. Longtemps elle a fait croire que la détention était pourrie par ta faute de la direction, alors qu'en fait maintenant, grâce à ce camarade militant on a tous réalisé que c'était cette JAP qui avait provoqué se climat d'insécurité, cette tension en détention, alors qu'effectivement, les conditions de détention de VAL-de-REUIL ne sont pas désagréables si les détenus avaient l'espoir de s'en sortir.

BREIZH

Trois militants bretons décident de se pourvoir en cassation. Le 21 février dernier la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné le renvoi devant la cour d'assises spéciale antiterroriste des onze militants ou sympathisants présumés de l'Armée Révolutionnaire Bretonne (ARB). L'arrêt de la chambre de l'instruction confirme intégralement l'ordonnance du juge antiterroriste Gilbert Thiel, rendue le 23 octobre dernier. La chambre de l'instruction de la cour d'appel renvoie huit de des militants pour des «accusations criminelles» les trois autres pour des «accusations délictuelles» devant la cour d'assises spéciale. Trois de ces militants ont décidé de se pourvoir en cassation. Il s'agit de Solenn Georgeault , Christian Georgeault et Gaël Roblin .

Plévin: clôture de l'instruction. En application des dispositions de l´article 175 du code de procédure pénale, le 3 mars 2003 la juge d´instruction antiterroriste Laurence Le Vert a décidé de clore l'instruction du dossier « PLEVIN ».

Jérôme Bouthier a été transféré de la prison de Fleury Mérogis vers la prison de la Santé... Stéphane Philippe a de son côté effectué le trajet inverse. Les adresses actuellement sont :

Gaël Roblin: 273 196 D1/235 ; Kristian Georgault: 276024 - A 335 ; Paskal Laizé: 274 740 F2/247 ; Jérôme Bouthier: 279 896 ; tous à :
MA de la Santé, 42 rue de la Santé, 75 674 Paris Cedex 14.
Stéphane Phillipe, transféré Fleury Mérogis (n° d'écrou encore inconnu) : 7 av. des Peupliers, 91 705 Ste Geneviève des Bois
Alain Solé: 905131-2/260, MA, allée des thuyas, 94 261 Fresnes cedex

Alain Solé : bientôt des soins convenables ? Alain Solé devrait partir à l'Hôpital Pénitentiaire de Fresnes (HPF) très prochainement. Comme d'habitude, l'Administration Pénitentiaire refuse de donner à ses proches une date précise. Il serait hospitalisé pour une journée, afin de préparer une intervention chirurgicale (pose d'un sterne et artérioplastie de la cuisse) qui aurait lieu dans un hôpital civil le lendemain, avant de passer une dizaine de jours de repos à prévoir à l'HPF. Il souffre d'un diabète de type 3, nécessitant un traitement permanent d'insuline, et entraînant la dégradation progressive des fonctions essentielles, et notamment d'organes vitaux. Il s'est trouvé privé par les représentants de l'administration pénitentiaire des soins et actes médicaux nécessaires, manquements entraînant une aggravation de sa santé, et mettant en péril sa survie. Il a fallu qu'une grave alerte survienne le 4 octobre 2002, entraînant son hospitalisation en urgence pour qu'enfin soit ordonnée une expertise médicale.

NANTERRE : INSURRECTION MANQUEE

Nous avions zappé cette info dans le bulletin de décembre. Voici le dernier texte diffusé sur le sujet, qui appelait à un rassemblement au moment du passage de l'étudiant devant le conseil de discipline, trop tard pour être relaté ici.

Le 27 novembre dernier, une dizaine de chômeurs et d'étudiants ont occupé une salle du bâtiment E de la fac de Nanterre dans le but de prolonger la grève de la veille. Cette action a provoqué l'intervention immédiate des vigiles de l'université puis d'une cinquantaine de policiers qui ont évacué les occupants pour les emmener au commissariat pour une durée de 48 heures. Le 28 février, l'un des occupants est passé en procès et a été condamné à une amende de 750 euros pour port d'armes de sixième catégorie : en l'occurrence une bombe lacrymogène, un couteau, et une barre de fer.

Non contents de cette condamnation, les autorités universitaires ne comptent pas en rester là et entament maintenant des poursuites disciplinaires contre un second manifestant : le seul qu'elles puissent atteindre, car le seul des neufs occupants à être officiellement étudiant à Nanterre. Le nouveau président de l'université, Olivier Audeoud, accuse cet étudiant de s'être "rendu coupable d'agression envers les agents de sécurité universitaire ". Mr Audeoud oublie bien sûr de rappeler que ce sont les vigiles qui ont d'abord attaqué les manifestants avant de se faire aspergés de gaz lacrymogène. Ainsi donc, selon Mr Audeoud, les manifestants auraient dû se laisser expulser par les vigiles. Il n'y aurait pas lieu de faire grève dans une université. En ce qui nous concerne, que les choses soient claires : la présence de vigiles à Nanterre ne saurait être tolérée. Ces deux dernières années, les vigiles de Nanterre commençaient à prendre l'habitude de frapper les étudiants. Il était temps de leur faire comprendre qu'on peut être plus violent qu'eux. Au-delà de la lutte contre les vigiles, nous devons lutter pour la dissolution des sections disciplinaires qui sanctionnent chaque année de nombreux étudiants pour des motifs divers : fraude aux examens, insultes, violence' Le 1er avril (ce n'est pas une blague), l'étudiant de Nanterre qui avait participé à l'action du 27 novembre comparaîtra devant la section disciplinaire en même temps que deux autres personnes, jugées pour d'autres faits

DISSOLUTION IMMEDIATE DES SECTIONS DISCIPLINAIRES !
CHASSONS LES VIGILES DE LA FAC !

UN PASSAGE À L'HÔPITAL PÉNITENTIAIRE DE FRESNES.

« Je viens de passer un peu plus de 2 mois dans le "pseudo-hôpital" pénitentiaire de Fresnes, un temps relativement court me direz-vous chers compagnons, quand on sait que certains y sont depuis des années, que d'autres sont entrain d'y mourir et trop sûrement y mourront car il n'est pas donné à tous certains droits que l'on concède à d'autres (n'est ce pas Maurice Papon ?…)

Si j'ai décidé d'écrire ces quelques lignes, c'est que je m'insurge et je dis qu'il faut dénoncer les conditions de vie

et d'hygiène qui règnent au sein de cet unique hôpital pénitentiaire national !

Certes, des travaux sont en cours, le service médecine a été refait, mais il n'en va pas pour le reste du "pseudo-hôpital"…

J'ai pour ma part, dû être transféré là-bas pour un problème d'infection osseuse et une infection cutanée, souvenirs laissés par un accident de moto qui m'a valu l'amputation de l'avant-pied et de multiples fractures (mais ma foi, à cette époque n'étais-je pas libre…).

Je me suis donc retrouvé parachuté à la "taule-hosto", pas en médecine malheureusement vu ma pathologie mais en chirurgie où là, croyez-moi, ce n'est pas la même ! Étant, premièrement, un "détenu-patient" infecté, on ne pouvait pas me mettre en cellule avec quelqu'un de sain, personne ne pourra contester cette Lapalissade… Tout naturellement j'ai donc pensé que l'unique solution était de me mettre seul, mais c'était là bien mal connaître le "pseudo-hôpital" où je n'ai pas eut d'autres choix (si ça n'avait été de mettre encore plus ma santé en péril en refusant de rester) que de subir… En effet, on m'a mis en cellule avec un autre détenu lui aussi infecté gravement, en m'expliquant qu'il était tout à fait normal que les gens infectés soient regroupés. Qu'ils soient regroupés dans une même aile, d'accord, mais pas dans les mêmes cellules ! Comment peut-on prétendre quitter l'infection à un patient en le mettant dans la même pièce, chambre, cellule, bref le même endroit qu'un autre patient infecté ?? Quand j'ai posé cette question au docteur chef du service chirurgie, il m'a bien-sur parlé du nombre restreint de place dû à la fermeture d'un bon nombre de cellules (appelées chambre par le personnel médical et pénitentiaire) décidé par le service hospitalier (au-moins 100 places en moins) vu le projet de création de sections hospitalières carcérales prévu dans les 2, 3 ans à venir (si c'est pas 5…) dans plusieurs départements comme la Gironde, les Bouches-du-Rhône… Au niveau médical il m'a simplement répondu : "Vous savez, du moment où vous ne frottez pas votre moignon

contre la plaie de votre voisin, il n'y a pas grand risque". En plus de me prendre pour un con, il m'aurait pris pour un homosexuel ma parole !!!

Je vous laisse juge de cette pertinente réponse émanant d'un chirurgien….

Pour ce qui était de l'hygiène des locaux, ce même docteur m'a dit qu'il était vrai que le bâtiment était "un peu vétuste", mais que l'hygiène elle, était respectée rigoureusement, un peu contradictoire tout ça mais bon… Il avait l'air convaincu en plus le bougre, pas moi :

Les peintures s'effritent et tombent par plaque, la tuyauterie est en piteuse état avec des multiples traces de soudures noires au niveau des toilettes et lavabos, les fenêtres sont pourries et certaines ne ferment même pas, les placards sont minables, bref écoeurant tout ça.

Pendant 2 mois, j'ai subi cette situation, sitot que mon voisin partait on m'en remettait un autre, tout aussi infecté bien-sur, jusqu'à ce que je finisse par refuser et là on m'a dit de signer une décharge puis on m'a transféré à la M.A. de Fresnes, tout à coté. Cela faisait de toute façon une quinzaine de jours que le docteur m'avait dit avoir "stabilisé" l'infection (a grands coups d'antibiotiques) et que bien que je ne cicatrisais pas, il valait mieux vivre en faisant des pansements quotidiens Plutôt que d'amputer plus haut. Je suis dons reparti avec mon infection, le docteur n'aura pas oublié d'ajouter tout de même que du moment que je vivais avec une hygiène stricte ça devait aller, mais il n'a rien voulu garantir bien-sur, appelons plutôt comme il se doit : "reculer pour mieux sauter" (et en attendant la

prison m'est encore plus pesante…), car si je suis sûr de respecter une hygiène corporelle stricte, je ne peux être aussi sûr de l'hygiène des locaux où je vais devoir poursuivre mes années de détention…

Pour les conditions de la détention dans ce pseudo-hôpital, sachez tout de même qu'elles sont toutes aussi à la hauteur avec une seule promenade par jour d'une heure et demie, la douche au bon vouloir du surveillant à part pour ceux qui ont le pansement à changer tous les jours (et encore dès fois il faut lutter…), des cantines très très limitées, une assistance de nuit dès fois plus lente qu'en M.A., c'est pour vous dire.

J'ai quitté cette galère mais beaucoup y sont encore et subissent, certains me liront j'en suis sûr, ils savent qu'ils ont toute mon amitié et tout mon soutien ainsi que vous tous.

Courage à tous. Amitiés.
Patrice."

NOUVEAU PROJET DE LOI PERBEN

Article extrait de Jakilea n°66

Ce projet concerne "la délinquance et la criminalité organisée", et pourrait s'appliquer à n'importe quel délit, même un vol, dès lors qu'il aura été commis en "bande organisée" (or la notion de "bande" peut s'appliquer à partir du moment où il existe au moins un complice !).

Ce nouveau projet qui réforme le droit et la procédure pénale prévoit une extension du pouvoir des policiers et du parquet, et restreint les droits de la défense.

A la lecture de l'avant-projet, les bâtonniers avaient lancé le 8 janvier un "appel solennel aux citoyens" pour les mettre en garde contre ce qui se préparait (notamment à propos de la présence de l'avocat repoussé à la 36ème heure de garde à vue – régime exceptionnel réserve jusqu'alors aux affaires de "terrorisme" ou trafic de stupéfiants…)

Fin janvier Perben renonçait à cette mesure, et il acceptait aussi qu'une personne mise en cause puisse présenter, en fin d'enquête, ses observations.

Le nouveau projet prévoit d'étendre la durée des enquêtes de flagrance et d'autoriser toutes sortes d'investigations dans le cadre d'enquêtes préliminaires (donc hors contrôle d'un juge d'instruction ou d'un avocat). Et même dans les cas les plus graves (assassinat, proxénétisme aggravé, terrorisme, trafic de stupéfiants, extorsion de fonds, trafic d'armes,…) les enquêteurs pourront désormais infiltrer les réseaux et placer des écoutes téléphoniques, faire des perquisitions de nuit…

Autre innovation : l'introduction du statut de "repenti" ! Ceux qui dénonceront, donneront des noms de coupables (alors qu'ils sont complices) verront leur peine diminuée, voire annulée ! la délation sera ainsi officiellement encouragée !!

Il est également prévu d'introduire "le plaider coupable" (le procureur donnerait une peine moindre à celui qui avoue un forfait !). Ce projet doit être présenté en conseil des ministres fin mars 2003.

ESPAGNE

Barcelone : Nous avons appris à la mi-mars que les compagnons originaires de Barcelone arrêtés et inculpés par le juge Garzon pour des attaques incendiaires contre des banques et autres vautours sont tous dehors. Déjà à la fin du mois dernier, deux d'entre eux étaient libérables sous caution. Fernando, dans un premier temps incarcéré à Madrid, s'est vu également proposer la libération contre 12.000 $ européens. La somme a dû être réunie. Nous n'en savons guère plus. Nous savions déjà que ce montage n'était qu'un énième château de cartes trop vite concocté visant à faire aboutir des inculpations pour bande armé. D'un autre côté, il était difficile de faire passer le seul encagé de l'enquête pour un groupe armé à lui tout seul. Les libérations sous caution nous invitent à penser que les accusations et les années de prisons encourues ont certainement glissé vers quelque chose de moins pénible. Un grand salut à Nando, libéré le 11 mars, et à tous les autres inculpé-e-s. Enfin, le 29 mars était libéré Emilio de la prison de Soto del Real (Madrid) suite à la décision de l'Audencia Nacional. Emilio, résidant à Alméria, en Andalousie, était inculpé dans le cadre de la même enquête.

Valencia : Ivan, Jordi et Pascual croupissent toujours en prison. Leur arrestation remonte au 15 octobre, soit une semaine après une vague de répression contre le mouvement des squatters de Valencia. Le 14 octobre, un escadron de flics épaulé par une patrouille de fascistes ont attaqué et expulsé la maison occupée « Malas Pulgas », où les quatre étaient animaient divers activités/ateliers. Cette maison organisait depuis deux ans des activités imbriquées dans la vie du quartier, notamment un restô, un infoshop, un atelier de photo et vidéo. Ils ont été maintenus en période d'incommunication pendant 72 heures, sans aucun contacts avec le monde extérieur, une pratique courante en Espagne dirigée contre un nombre toujours plus élevé de catégories. Leurs domiciles ont été perquisitionnés le lendemain, leurs affaires (ordi, courrier etc) saisies. Nous avons évoqué déjà à plusieurs reprises leur situation. Pour résumer, disons que l'un des quatre, Isaac, a été relâché en conditionnelle, et que les menaces d'inculpation pour fait de terrorisme ont bien du mal à trouver la faille juridique dans laquelle s'immiscer. A la base, c'est la supposée implication des quatre dans des actions contre des agences immobilières, en réponse à cette vague d'expulsion, et la distribution de quelques tartes à l'un des gérants qui les a conduit derrière les barreaux. Les journaux et les juges se sont évertués à les dépeindre comme des violents et à les inculper pour terrorisme. Une nouvelle fois, c'est la correspondance des ces quatre compagnons avec des détenus anarchistes en isolement qui sert d'alibi à leur présentation en tant qu'association de malfaiteurs.
Les dernières nouvelles sont les suivantes : l'Audencia Nacional, qui siège à Madrid, a remis le dossier d'instruction à un juge de Valencia (signe de l'écroulement du montage de départ ?). Si les charges passent d'association illicite à des dégâts matériels, les avocats vont pouvoir demander leur remise en liberté et au moins leur sortie immédiate des quartiers d'isolement.

EUSKAL HERRIA

Nous vous parlions dans le précédent bulletin de l'interdiction du journal Euskaldunon egunkaria. Suite à la perquisition des locaux de ce journal 10 personnes avaient été arrêtées par la gardia civil. Ces personnes ont été arrêtées à divers titres certaines ne faisant plus parti d'Egunkaria. Une de ces 10 personnes a dut être rapidemment hospitalisée car gravement malade. Au final 9 personnes, la dixième étant dans le coma au moment de la comparution, sont passées devant le juge del Olmo. Il a prononcé 5 mises en détention pour Xabier Alegria, Xabier Oleaga, Joan Mari Torrealdai, Txema auzmendi et Iñaki Uria qui ont été transféré à la prison de Soto del Real. Pour les 4 autres des cautions ont été fixées (entre 12000 et 30000 euros).

Suite à la période d'incommunication, après l'arrestation, certaines ont été torturées, voici donc une traduction du témoignage apporté par Martxelo Otamendi le 27/02/03 en ligne sur le site d'Egunero (nom du journal qui remplace Egunkaria) : http://www.egunero.info/elkarrizketak/otamendi-eng.html

"J'ai demandé au médecin légiste de me laisser sortir ou sinon je me fracasserai le crâne contre un pilier." Martxelo Otamendi, éditeur en chef du journal Egunkaria, a été libéré sous caution lundi dernier après avoir été arrêté et placé en mise au secret durant 5 jours dans les quartiers de la Guardia Civil. Dès sa sortie de (la prison) Soto del Real dans les environs de Madrid, il a révélé qu'il avait été torturé. Des milliers de téléspectateurs ont été choqués et émus en assistant au témoignage donné en direct par Otamendi. L'interview ci-dessous avec Otamendi s'est déroulée jeudi 27 février avec Egunero, le journal qui a pris la relève d'Egunkaria.

- Que t'ont-ils fait au cours de ces jours de mise en isolement ?

M.O: J'ai été forcé de faire des exercices physiques au point d'en perdre le souffle et jusqu'à l'épuisement. J'ai été insulté et menacé continuellement. Ils m'ont même mis un sac en plastique sur la tête à deux reprises pour me faire suffoquer. Ils m'ont dit que l'interrogatoire, c'était comme prendre un train: j'avais l'opportunité de descendre dès le premier arrêt afin de souffrir moins; ils m'ont dit que chacun finit par parler. Je n'ai pas été tabassé constamment comme l'a été Joan Mari Torrealdai (le directeur général d'Egunkaria). Cela été graduel: en premier, il m'ont forcé à rester debout durant des heures puis m'ont obligé à me tenir courbé... Une fois, j'ai du rester dans cette posture 3 heures durant.

- Est-ce que ça s'est produit au cours de l'interrogatoire ?

M.O: Non, c'était dans la cellule. Il y avait un autre détenu dans la cellule d'à côté qui était mieux traité comparé à moi. Ils jouaient avec nous dans le but de nous inciter à ressentir de la haine pour nos amis.

- Etais-tu seul durant ta période de mise au secret ?

M.O: Non, nous étions deux dans la cellule, mais nous n'étions pas autorisés à échanger des regards, ni à nous parler. Durant ces 5 jours, je n'ai pas dit un mot à mon compagnon de cellule, nous étions tellement terrifiés !

- Les gardes civiles étaient-ils avec vous ?

M.O: Non, ils étaient à l'extérieur mais disposaient d'une sorte de judas dans la porte leur permettant de nous surveiller. Tu étais tellement effrayé à l'idée de leurs éventuelles représailles que tu n'osais même pas regarder ton compagnon.

- T'ont-ils mis un sac sur la tête ?

M.O: L'interrogatoire se déroule par étape et ils te disent que ça empirera chaque jour. Samedi, un autre groupe de gardes civiles est arrivé et ils m'ont mis un sac sur la tête. Ils l'ontfait à deux reprises. J'ai été très naïf de croire que je pourrais résister 30 secondes sans respirer... Tu ne peux même pas tenir 3 secondes! Et tu perds la tête en disant: "oui, je vais parler". Ensuite, si tu dis que tu n'arrives pas à te souvenir ou quelque chose dans ce sens, ils te répondent: "essaie de te rappeler batard! Allonge-toi par terre et fais des pompes !"

- Est-ce qu'ils te tabassaient ?

M.O: Ils m'ont frappé quelques fois dans les testicules, comme pour me mettre en garde face à ce qui pourrait m'arriver par la suite. Ils n'étaient pas trop brutaux.

- Etais-tu nu ?

M.O: oui, complètement nu. Ils m'ont insulté à propos de mes orientations sexuelles. "Oui, allonge-toi comme ça, on sait que tu aimes ça..." Alors que j'étais nu, ils ont introduit quelque chose en plastique dans mon anus.

- As-tu parlé au médecin légiste de ces tortures ?

M.O: Nous étions amenés au médecin légiste tous les jours. Le deuxième jour, je lui ai dit que mardi [le jour où ils ont été arrêtés] avait été très pénible, que j'avais été forcé de faire toutes sortes d'exercices physiques, qu'ils m'avaient menacé une centaine de fois, que j'avais été obligé de rester debout toute la nuit... "Si cela continue, je vais perdre connaissance", lui ai-je dit. "Dites au juge de me conduire à l'Audiencia Nacional [tribunal spécial pour les affaires de terrorisme et de trafic de stupéfiants] ou sinon je vais me jeter la tête la première contre ce pilier en fer..." On m'a de nouveau mis un bandeau sur les yeux et une demi-heure plus tard, quelques gardes civiles sont entrés dans ma cellule, m'en ont extirpé en me trainant à même le sol en me disant: "si tu dis encore une fois au médecin légiste ce qu'on est en train de te faire, on te flingue". Ils étaient au courant en moins de 30 minutes !

- Des gardes civils étaient-ils présents dans le bureau du médecin légiste ?

M.O: Non, il n'y en avait pas. J'ai rapporté au juge que les gardes civils étaient au courant de ce dont que nous avions parlé. Mon intention était de lui dire que les médecins légistes ne servent à rien car ils n'offrent aucune garantie aux personnes en situation d'arrestation.

- Quel type d'informations voulaient-ils obtenir de toi ?

M.O: Ils avaient à traiter deux questions me concernant: d'un côté, celle du rôle d'ETA dans la fondation du journal et dans ma rémunération. De l'autre, celle des interviews que j'avais faites d'ETA, des déclarations d'ETA que nous avions publiées et la publication de Zutabe (le bulletin d'ETA). Je leur ai expliqué à plusieurs reprises que nous n'avions rien à voir avec ETA, que j'avais été désigné comme directeur par Inaki Uria, qu'Uria n'était pas membre d'ETA et que je n'aurais jamais accepté cette fonction si j'avais su qu'ETA était impliquée. Je l'ai dit mille fois au juge lorsqu'il a fini par me laisser parler durant 45 minutes. Mais quand je le disais aux agents de la Guardia Civil, ils m'interrompaient en hurlant "fils de pute, fils de pute." Ils m'ont dit à plusieurs reprises qu'ils allaient me tuer. Lorsque je leur disais que j'avais le droit de ne pas faire de déclaration, ils me répondaient: "cet endroit n'a rien à voir avec la démocratie, ni avec cette putain de Constitution"

- Quelles informations avaient-ils te concernant ?

M.O: Ils ont évoqué des choses que j'avais dites lors d'émissions de radio. Ils m'ont dit qu'ils étaient présents lors du procès de l'affaire Lasa-Zabala: "Pourquoi as-tu rigolé à la lecture de la condamnation?" Ils m'ont dit qu'ils avaient attendu le moment où ils me mettraient la main dessus.

- As-tu été torturé par différentes équipes de la Guardia Civil ?

M.O: Deux équipes se sont chargées de moi. C'était des jeunes d'une trentaine d'années éprouvant une haine très forte vis à vis des Basques. Ils avaient une conception impérialiste et centralisatrice de l'Espagne. Leur jeu favori débutait par la question: "quelle est l'étendue du territoire espagnol?", et je devais répondre: "d'Irun [Pays Basque] jusqu'à Algeciras [Andalousie], et du Finistère [la Galice] jusqu'à Rosas [la Catalogne]". Ils me forçaient à répéter ça continuellement.

- As-tu pu voir le visage des agents de la Guardia Civil ?

M.O: On avait toujours les yeux bandés avec une espèce de chaussette. Une fois, le bandeau s'est un peu démis de sorte que je percevais de la lumière; je les ai même averti tellement j'étais terrifié à l'idée de ce qu'ils pourraient me faire s'ils se rendaient compte que j'avais pu voir l'un d'eux.

- Savais-tu qui se trouvait dans les autres cellules ?

M.O: Non. J'ai pu entendre les cris de Torrealdai et d'Uria. Je suppose qu'il devait y avoir d'autres membres du bureau actuel d'Egunkaria.

- T'ont-ils forcé à faire des fausses révélations ?

M.O: Non, car tu n'osais pas leur mentir et puis ils connaissaient déjà les réponses. J'ai passé des heures à répéter que je ne savais pas quoi répondre. Ils finissaient par te croire. J'ai nié tant de fois avoir un lien quelconque avec ETA qu'ils se sont fatigués et ont commencé à me poser des questions sur d'autres sujets, comme sur la période durant laquelle j'avais interviewé des membres d'ETA ou sur les déclarations que nous avions publiées. Cependant, le juge n'était pas interpelé par ces questions. Le magistrat disait que cela relevait du dossier traité par un autre juge, que cela ne le concernait pas.

- Est-ce que les gardes civils t'ont dit quoi que ce soit sur la prolongation de la durée de ta mise en isolement et de ton arrestation ?

M.O: Oui, ils l'ont fait. Ils m'ont forcé à signer un document dans lequel je reconnaissais avoir pris connaissance du fait que le juge avait donné son accord pour la prorogation de 8 jours supplémentaires de ma mise en isolement. Cela s'est passé samedi, j'ai donc pensé que j'allais être maintenu au secret jusqu'à jeudi. J'ai pensé que je ne pourrais pas tenir. C'est là qu'une issue se présente, celle du suicide. Je les ai supplié de m'exécuter pour que tout ça s'arrête vite.

- Tu leur as demandé de t'exécuter ?

M.O: Oui, plusieurs fois. J'ai même dit au médecin légiste que s'il ne prenait pas en considération mes protestations, je me fracasserai le crâne contre un pilier. Tu n'as pas envie de mourir, mais une force en toi te pousse à le demander. C'est l'indice que tu n'en peux plus.

- Après 5 jours de mise au secret, qu'as-tu dit au juge Del Olmo ?

M.O: J'ai pris ma défense et celle d'Egunkaria. Je lui ai fait savoir qu'Egunkaria n'avait aucun lien avec ETA, qu'ETA n'a jamais pris part active au sein d'Egunkaria et que la seule chose que j'ai pu faire en lien avec ETA a été de réaliser trois interviews, un travail dans le champ professionnel. Je l'ai expliqué très longuement. Un autre point concernait les souscripteurs d'Egunkaria. Le juge n'arrivait pas à comprendre qu'ayant près de 1000 souscripteurs, seule une trentaine d'entre eux assiste régulièrement aux meetings, et pourquoi les souscripteurs n'exigeaient pas qu'Egunkaria génère du profit. Le juge m'a posé des questions à propos de tout ça et je lui ai dit que j'étais disposé à lui exposer la philosophie des Basques s'il le souhaitait. Je lui ai alors expliqué que les souscripteurs apportent les fonds à deux conditions: de faire avancer Egunkaria et de ne pas se quereller à chaque fois qu'on se réunit. Je lui ai cité le cas de la BBVA (la banque Bilbao-Vizcaya & Argentaria) qui a plus d'un million d'actionnaires et pas plus de 1.500 d'entre eux assistent aux réunions; j'ai été invité à un meeting de la BBVA et je l'ai vu. Le Football Club de Barcelone a 100.000 membres et seulement trois ou quatre mille se rendent au meeting annuel. J'ai dit au juge que les productions culturelles basques génèrent des pertes, que nous continuons grace aux apports économiques, qu'il y a des failles dans les infrastructures de l'économie et du marché. J'ai du lui expliquer tout ça pour lui faire comprendre pourquoi la plupart des souscripteurs ne se rendent pas aux meetings annuels.

- En fait, ils soutiennent que ce sont de faux souscripteurs…

M.O: Ils soutiennent que c'est ETA qui injecte l'argent et que les souscripteurs ne constituent qu'une façade. Je leur ai dit que ce sont de simples et authentiques souscripteurs. Il m'a demandé si je les connaissais et je lui ai répondu que j'en connais certains. Cela m'a pris 45 minutes pour lui expliquer ce type de chose: que ce n'est pas ETA qui m'a désigné à cette fonction, qu'ETA n'est en aucune manière impliquée dans Egunkaria, qu'il n'y a pas de membre d'ETA chez Egunkaria et que j'ai été désigné par le directeur général. Je ne me sens pas d'autres obligations que celles dues à nos lecteurs, à nos travailleurs et à nos agents publicitaires. Je lui ai dit que je n'avais pas connaissance de la citation de mon nom dans des documents d'ETA, et que si tel est le cas, je n'y ai pas contribué. Ils auraient parlé de moi sans que je le sache.

- Est-ce que tu veux dire que c'est un peu comme lire des commentaires sur Egunkaria dans des bulletins rédigés par des partis politiques ?

M.O: C'est ce que je lui ai dit, que je suis sûr que le nom d'Egunkaria, de même que nos noms, apparaissent dans beaucoup de documents rédigés dans la sphère gouvernementale ou par des partis politiques, que nos noms sont peut-être archivés, mais cela ne signifie en rien que nous soyons en contact avec eux. Certains bulletins font peut-être référence à Egunkaria après nous avoir rencontrés; d'autres pour faire la critique bonne ou mauvaise d'un sujet que nous traitons.

- Quelle a été la réaction du juge face à tes dénonciations de torture ?

M.O: Ni le juge ni le médecin légiste n'ont posé de question, ils n'ont même pas cherché à savoir en détail. Je leur ai dit qu'il était impensable de traiter ainsi un professionnel de la presse, de traiter de la sorte un être humain... J'ai de plus dit au juge: "lorsque que j'ai fait mention de mes droits aux agents de la Guardia Civil ils ont dit des choses horribles à votre propos, à propos de l'Audiencia Nacional espagnole, à propos du Gouvernement Autonome Basque...". J'ai aussi ajouté: "par respect, je ne répéterai pas les choses qu'ils ont dit au sujet de ces institutions."

- Lorsque tu as été libéré, t'attendais-tu à retrouver chaque jour Egunkaria dans les kiosques à journaux ?

M.O: Ca ne faisait aucun doute pour moi. Deux choses m'ont fait plaisir: que vous [les travailleurs] ayez été capables de mettre en forme et publier un nouveau journal en l'absence de l'éditeur en chef et du directeur général et ensuite, l'impressionnante manifestation de samedi dernier. Selon ce qu'on m'a raconté, elle était énorme, gigantesque et spontanée…les gens sont venus de tout coeur, beaucoup d'entre eux avec les larmes aux yeux... il nous faut maintenant profiter de cette vague de sympathie pour lancer un nouveau journal.

- A ta libération, tu as fait référence à trois objectifs ?

M.O: Tout d'abord, nous devons continuer d'oeuvrer pour sortir nos amis de prison. Ensuite, il faut qu'Egunkaria survive. Enfin, nous devons exploiter le fait que ce sont des personnes connues qui ont été torturées, afin de créer un front national et international pour contrer la pratique de la torture sur les Basques. Dans la mesure où nos révélations trouveront crédit auprès d'une majorité, nous devrions les utiliser pour prévenir la torture. Les pouvoirs publics devraient considérer cela comme un problème extrêmement urgent.

- Un membre haut placé du gouvernement espagnol (Angel Acebes, ministre de la Justice) a ordonné que tu sois traduit en justice pour avoir dénoncé avoir subi la torture.

M.O: On se verra au tribunal. J'ai été torturé et je ne peux pas le prouver, car je ne dispose d'aucun moyen de le démontrer. Ce sera ma parole contre la leur.

LE RAPPORT 2001 DU CPT EN ESPAGNE ENFIN RENDU PUBLIC ENCORE UNE PREUVE DE LA TORTURE SYSTEMATIQUE.

Le rapport du Comité de Prévention contre la Torture du Conseil de l'Europe, élaboré suite à une visite réalisée dans l'État espagnol entre le 22 et le 26 juillet 2001, a enfin été rendu public, après avoir été maintenu dans la confidentialité par les autorités espagnoles. Durant cette visite, les membres du CPT ont pu rencontrer des prisonniers politiques basques qui ont dénoncé les tortures qu'ils avaient subi pendant leur mise au secret pendant 5 jours, suite à l'application de la législation antiterroriste. Ils avaient ainsi rencontré Iratxe Sorzabal, dont le cas avait largement été médiatisé, et ils ont repris les témoignages de ces prisonniers politiques basques, décrivant les tortures et les différentes méthodes barbares qui leur ont été appliquées. Mais ce rapport dont le contenu est, bien entendu, totalement critique par rapport à l'utilisation de la torture par les forces de l'ordre espagnoles, a volontairement été séquestré par ces mêmes autorités. Car une fois de plus, les méthodes et la législation anti-terroriste espagnole sont largement remises en cause : La mise au secret pendant 5 jours favorisant les mauvais traitements et l'impunité, la non-information des

familles et proches de l'arrestation, des motifs et du lieu où se trouve la personne, le non-accès à un avocat de confiance pendant ces 5 jours, et à un médecin de confiance.

Le CPT en conclut que « le cadre légal de l'Etat espagnol n'incorpore pas de mécanisme de défense effectif contre la torture sur des personnes arrêtées par les Corps de sécurité de l'État », et que dès « les premiers moment de l'arrestation la personne a le droit d'avoir accès à un avocat de confiance », de plus le CPT souligne, concernant les pratiques des médecins légistes que « dans la majorité des cas, les médecins légistes n'ont pas utilisé le protocole établi ». Concernant les juges de l'Audiencia Nacional de Madrid, en charge de ces procédures de mise au secret, le CPT affirme que « les juges ne devraient pas s'en tenir à l'absence de marques pour rejeter les allégations de torture », « et devraient s'entretenir directement avec la personne, ou bien tenir compte de l'opinion des médecins légistes », et il demande donc au Conseil Général du Pouvoir Judiciaire espagnol « une plus grande implication au regard de cette fonction de supervision ». Pour finir le CPT « désapprouve l'attitude adoptée par les autorités espagnoles concernant le respect des trois garanties fondamentales que nous avons recommandé à maintes reprises », de plus « elles ne peuvent pas bloquer le dialogue sur une question aussi importante que celle de la garantie contre les mauvais traitements des détenus par les Corps de Sécurité de l'Etat ».

Le CPT décrit une fois de plus, de façon très claire, le fonctionnement de l'impunité, et de la systématisation de la pratique de la torture par les forces de l'ordre espagnoles impliquant l'ensemble des mécanismes judiciaires et politiques espagnols. On comprend mieux pourquoi ce rapport est si sensible dans une actualité brûlante au regard de la torture. Voici le troisième rapport de l'année, après celui du Rapporteur Spécial contre la Torture de l'ONU, du Comité Contre la Torture de l'ONU, qui vient confirmer ce que nous savons tous : l'Espagne torture au sus et au regard de tous. Mais les autorités espagnoles, les juges, le gouvernement espagnol sont prêts à assumer cet état de fait. Et pire, dans le cas des tortures subies par les membres de la direction du quotidien d'Egunkaria, le Ministre de l'Intérieur poursuit les victimes pour injures, allégations mensongères envers la Garde Civile, collaboration avec bande armée, leur déniant ce statut de victime et dans une violence sans nom les stigmatisant de « terroristes », pour preuve ultime, ils ont dénoncé la torture. Il semble donc que ce fléau sans nom qu'est la torture ait encore de beaux jours devant lui. Ainsi, la réponse de l'État espagnol a ce rapport accablant a été de réaffirmer simplement que la torture n'existe pas en Espagne, et que les mécanismes d'assistance juridique et médicales sont suffisants pour la garantie des droits des détenus, et que la législation anti-terroriste est adéquate à la situation. Ne nous inquiétons pas trop, tous les médias espagnols retransmettront ce message des autorités espagnoles, et ainsi pourront continuer leur fonction dans le système de la désinformation et de la permanence de la torture. Sinon comment comprendre le silence, aussi bien au niveau espagnol qu'international devant l'injustifiable ?

C'est à nous citoyens basques de nous mobiliser et de faire savoir que nous n'accepterons jamais cette barbarie.

Herria le 14 mars 2003

Pour plus de renseignements koordinaketa.preso@wanadoo.fr

Malgré les déclarations faites par le Ministre de l'Intérieur, la politique de la dispersion se poursuit et se renforce. Cette semaine un prisonnier basque a été transféré en Alsace, comme « destination finale », à 1500 km de sa compagne et de sa fille résidant à Anglet. Voici son témoignage.
Christina Urxu, compagne du prisonnier basque Jesus Mari ZABALA MUGIRA, incarcéré à Ensisheim : Lettre à Monsieur Sarkozy :
Euskal Presoak Euskal Herrirat ! Alors que cette revendication à de plus en plus d'écho en Pays Basque, et même au niveau de l'État français, je tiens à dénoncer des faits qui vont à l'encontre de vos déclarations.
En effet, après être resté durant 2 ans en Maison d'Arrêt et suite à son procès, mon mari a été transféré de Nanterre à la prison de Fresnes pour être finalement incarcéré à la Maison Centrale d'Ensisheim, en Alsace, (à la frontière allemande).
À aucun moment, nous n'avons été informés par l'administration pénitentiaire de ce changement. En fait, nous n'avons eu aucune nouvelle de lui durant 5 jours, avec l'inquiétude que cela suppose ! Finalement, c'est lui qui nous a appelé pour nous annoncer son lieu de « destination finale ». Cela a été un soulagement (nous avions enfin de ses nouvelles), mais nous avons aussi ressenti de la rage. 1500 km !!! Voilà la distance qui nous sépare de lui.
Comment admettre l'inacceptable ? Comment expliquer à notre fille de 8 ans que pour voir son père, il ne nous faudra plus 2 jours, mais 4 jours pour y aller. Comment envisager un voyage pour une mère de 84 ans ? sans parler bien sûr des frais que cela suppose !
Pouvez-vous, Monsieur Sarkozy, m'expliquer le lien entre vos paroles et la réalité que je vis ? Mais je ne me base pas uniquement sur vos paroles pour demander le rapprochement des prisonniers basques. La loi française stipule qu'une personne incarcérée doit être le plus près possible de son domicile familial. C'est donc un droit, et il est de votre ressort de l'appliquer. Ce samedi 29 mars, je serais moi aussi dans les rues de Bayonne pour réclamer : Presoak Euskal Herrirat, les prisonniers basques au Pays Basques.
Une manifestation eu lieu le samedi 29 mars à 17h à Bayonne pour le rapprochement des prisonniers basques organisée par la plateforme formée par : Askatasuna, Etxerat, Anai Artea, Le Comité de Défense des Droits de l'Homme en Pays Basque, Eliza 2000, Herriarekin, Gurasoak et Bihar.

Depuis la Grèce brûlante

Une manifestation contre la guerre a eu lieu à Athènes le 15 février. Les groupes anarchistes ont décidé de rompre le climat festif et pacifique de cette manifestation en attaquant à l'aide de cocktails molotovs des représentations du pouvoir (le siège du journal pro-gouvernemental « Ta Nea », plusieurs banques, l'ambassade britannique) et en s'affrontant avec les forces de l'ordre autour de l'ambassade yanks, où se terminait la manif. La police a répondu par des charges, des jets de lacrymogène, des tabassages et une chasse à l'homme qui s'est soldée par l'arrestation de 25 manifestant-e-s.

Douze d'entre eux/elles ont été relâché-e-s après quelques heures passées au commissariat sous la matraque vindicative des policiers, une fois de plus dépassés par la manifestation. Dix se sont vus inculpés pour des bricoles et ont été libéré-e-s dans la matinée du 17 février (avec obligation de pointer pour certian-e-s), alors que pour trois autres, les charges sont plus lourdes (violence à agent, jet de cocktails…). Devant le tribunal, des dizaines de personnes sont venues manifester leur solidarité avec les inculpé-e-s. Le juge a décidé le lendemain la libération de l'une d'entre eux, et l'incarcération de Thanos Michalakelis. Un jour plus tard, le 19/02, le juge a ordonné la libération de Panos P. avec obligation de payer avant le 28/02 une amende de 3000 euros. Thanos est donc le seul manifestant toujours incarcéré. Il est depuis longtemps connu des services de police, notamment depuis son arrestation lors de l'occupation de l'école polytechnique en novembre 1995. On peut signaler que les compagnons ont été arrêté-e-s soit loin des endroits où se sont déroulés les faits qui leur sont reprochés, soit avant que ceux-ci ne surviennent même. Les seules preuves sont les témoignages des flics.

Chers amis, compagnons, combattants.

Nous voici encore une fois en présence d'un procès farce. Où leurs flics en civils construisent les preuves et leurs magistrats décident, bien avant le procès, les peines. La procédure contre les arrêté-e-s du 15/02, qu'elle concerne mon cas ou celui des autres, est à mon avis plus ou moins connue. Pendant qu'ils nous tabassaient et torturaient, des pratiques courantes à l'intérieur de leurs repaires ou de leurs prisons, la machine étatique avait déjà décidé qu'un ou plusieurs devraient payer pour les « dommages ». C'est tombé sur moi pour des raisons qui sont connues par quelques un-e-s d'entre vous. Mais ceci n'a pas d'importance. Aujourd'hui est le treizième jour de ma réclusion. Je resterai là jusqu'à ma libération. Avec la tête haute, avec la dignité et la fierté que l'on peut attendre de chaque combattant et avec la force que vous me donnez vous qui luttez dehors, dans la « grande prison ». Je lutte pour ma libération et pour celle de tous ceux qui sont enfermés en prison. Je pense qu'il est déjà donné pour sûr que mon arrestation et mon incarcération sont injustes et servent d'exemple que les hommes d'Etat et leurs chiens de garde veulent envoyer à tous les « agitateurs ».

P.S. Salutations et accolades à tou-te-s et un grand merci à tou-te-s ceux, amis, connaissances ou non, qui se mobilisent pour essayer de me faire sortir de ce lieu infâme.

Libération immédiate pour tou-te-s celles/ceux enfermé-e-s dans les cages.
La passion pour la liberté est plus forte que toutes les cages. L'ignorance est morte. La peur est morte.

Thanos Michalakelis, troisième section de la prison de Coridallos, cellule 52, athènes, Grèce.

ALLEMAGNE

Voici un texte traduit du journal allemand Jungleword 18 de mars 2003, sur les profits que peuvent générer les établissements pénitentiaires pour certains gros investisseurs.

En Allemagne, on adore enfermer. Dans la capitale allemande aussi. Ici, le nombre de détenu-e-s a augmenté pendant les quatre mois passés de huit pour cent, et pendant les sept dernières années de plus de 20 pour cent. Le Sénateur de la Justice de Berlin Karin Schubert (SPD) veut donc réaliser son plan d'une nouvelle prison à Großbeeren (Brandebourg) déjà au trimestre prochain.

Mais les caisses vides du Land vont être le principal obstacle.

Cependant, le logement pour des détenu-e-s est devenu très bon marché. D'autre communes ont déjà montré comment il faut faire : Les prisons de Waldeck et Neustrelitz (Mecklenbourg-Vorpommern) sont les premières prisons financées (partiellement) par des particuliers d'Allemagne. D'autres vont suivre, comme par exemple à Hünfeld (Hesse).

Aux Etats-Unis le commerce de détenu-e-s s'est développé en très peu de temps en une branche valant des milliards. La prison est devenue le secteur économique avec la croissance la plus rapide. Surtout dans des régions n'ayant qu'une infrastructure très faible on poussait à la construction de nouvelles prisons, afin de favoriser l'industrie du bâtiment et du sécuritaire et pour garantir des emplois.

Dommage seulement, que les investisseurs privés n'aient pas d'intérêts à réintégrer les prisonnier-e-s ou de combattre les causes de la délinquance. Pourquoi le devraient-ils ? Plus il y a de détenu-e-s, mieux marchent les affaires. La direction de la prison est dépendante d'un afflux continu de nouveaux détenu-e-s pour pouvoir persister. L'exemple des Etats-Unis a démontré qu'avec le nombre de prisons privées, le nombre de prisonnier-e-s augmente effectivement aussi.

En Allemagne la tendance à la privatisation des Prisons menace de faire son chemin aussi, comme déjà en France et en Grande Bretagne. L'économie commence déjà à s'intéresser à la question. Pour cela, le 24 et 25 mars il y a à Berlin une conférence de spécialistes ayant la prison comme sujet. Pour 1495 Euros des investisseurs peuvent venir se faire expliquer "quels acteurs peuvent en profiter et comment".

Parmi les intéressés, qui veulent lancer ce nouveau marché en Allemagne, pourrait se trouver le fournisseur des prisons Sodexho Berlin (Sodab). Sodab a participé à la conception d'une prison privée à Schlüchtern (Hesse), qui n'a pas été construite pour la seule raison que les Schlüchternois ont protesté contre une prison dans leur ville.

L'entreprise Sodexho, qui a son siège social en France, est déjà connue aux Etats-Unis. Là-bas, la firme a dû se retirer du marché après des critiques sévères concernant les conditions dans ses établissements et ses relations avec le lobby de droite American Legislative Exchange Council. La Sodexho fait tourner d'autres prisons orientées vers le profit dans d'autres pays comme par exemple l'Australie et s'étend en Europe. A Berlin, sa filière Sodexho-Pass est la première entreprise sur le marché des bons d'achat et des cartes à puce pour des demandeur-se-s d'asile.

RETOUR SUR LES PRISONNIERES PALESTINIENNES

Le 8 mars, journée internationale des femmes, l'association israélienne Addameer dénonçait l'incarcération de 65 palestiniennes à la prison de Neveh Terzah, dans des conditions qui n'étonneront guère ceux qui s'intéressent un minimum à la politique de cet Etat contre les populations palestiniennes ou libanaises indésirables.

Très récemment, 'Abla Sa'adat, arrêtée alors qu'elle se rendait le 21 janvier 2003 au Forum Social Mondial, a été libérée, ce dont on ne peut que se réjouir. Mais beaucoup de chemin reste à faire avant que les nombreuses personnes arrêtées arbitrairement soient toutes dehors. Les motifs d'incarcération ou de libération ne sont jamais notifiés aux principaux/ales intéressé-e-s.

Sur ces 65 détenues, 10 sont mineures et deux d'entre elles, Zainab Al Shouly et 'Aisha Abeyat, ont eu 15 ans derrière les barreaux. Toutes sont soumises à un traitement inhumain et dégradant. On se souvient également des brimades subies collectivement par les détenues de cette prison en juillet dernier, lorsqu'elles furent passées à tabac par les autorités sous le prétextes fallacieux d'une révolte. Elles avaient entamé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention. Cette agression avait d'ailleurs provoqué un mouvement de solidarité suivi par 130 détenus de la centrale de Moulins-Yzeure (voir bulletins 42/43/44).

Six palestiniennes sont actuellement en détention administrative (d'une durée de quatre mois), sans inculpations. L'une d'elles, Tahani Al Titi, se voit renouveler perpétuellement cette détention administrative depuis son arrestation le 13 juin 2002. Cette pratique « juridique » permet d'incarcérer un grand nombre de palestiniens en cas de recrudescence du conflit, et est actuellement autant utilisée que lors de la première Intifada.

Certaines également ont été arrêtées alors qu'elles étaient enceinte et ont donné naissance à leur enfant alors qu'elles sont enfermées dans ces camps de a mort.

Une autre pratique très en vogue de la part des autorités sionistes consiste à incarcérer les compagnes de militants palestiniens recherchés. Encore une violation flagrante des nobles lois de la guerre et de la torture, qui ne vaudra sûrement pas à Israël un embargo de 12 ans marqué de bombardements.

Les conditions de détentions sont dégradantes sous chacun de leurs aspects : isolement des unités de prisonnières l'une de l'autre, punitions individuelles et collectives (interdiction de parloir, isolement carcéral, interdiction de cantine, fouilles incessantes, confiscation/destruction des biens, coupures de l'eau et/ou de l'électricité dans les cellules etc.). La nourriture est inadéquate aussi bien en terme de qualité que de quantité. Même chose en ce qui concerne l'accès aux soins. Il existe une discrimination claire entre détenu-e-s palestinien-ne-s et israélien-ne-s quand aux soins médicaux fournis.

Des affaires de base telles que des habits manquent aux détenues du fait de l'interdiction de visite en vigueur depuis plus d'un an. En effet, des permis de voyager de la Cisjordanie à Ramallah sont constamment refusés par les autorités. Pour les familles résidentes à Jérusalem et qui peuvent effectuer le voyage en possession seulement de leur carte d'identité, le parloir est tout de même souvent refusé pour punir la détenu-e.

Les avocats n'ont pas la partie facile non plus, et tout est fait pour les dissuader ou décourager d'exercer leur fonction. Les autorités pénitentiaire les traite avec mépris et ne leur épargne pas non plus le harcèlement en les obligeant à attendre plusieurs heures avant de voir les inculpé-e-s. Ceci implique que souvent, ceux-ci ne parviennent pas à voir toutes celles pour qui ils ont effectué la demande.

Pour en savoir davantage, vous pouvez contacter directement Addameer, PO Box: 17338, Jerusalem, Ramallah, West Bank. E-mail: addameer@planet.edu Site : http://www.addameer.org/

Menaces de mort contre une avocate.

Des menaces de mort ont récemment été reçues par l'avocate Isabelle Coutant-Peyre, du barreau de Paris, et d'autres personnes qui ont manifesté leur soutien à la cause palestinienne. Maître Isabelle Coutant-Peyre a reçu le samedi 8 mars 2003 un courrier contenant un projectile de calibre 22LR avec la menace inscrite: "La prochaine n'arrivera pas par la poste".

BREVES

- **TOULON :** Le 22 mars, à Toulon comme ailleurs, on manifeste contre la guerre déclenchée par l'empereur Busc 48 heures auparavant. Certains manifestant-e-s de Toulon (comme d'ailleurs) s'en sont pris à un restaurant Mc Donald's, en jetant sur sa façade des œufs. Intervention des fachos de la BAC qui le plaque et le menotte rapidement. Récemment, TF1 a osé présenter ces brigades de psychopathes comme des fonctionnaires investis d'une mission sociale. Yann, le manifestant en question, est embarqué dans la bagnole des furieux mais suite à l'encerclement de la voiture et quelques bousculades, les flics doivent le relâcher. Un jeune « beur » est pris à partie lors de cet échauffourée et embarqué discrètement un peu plus loin. Yann est convoqué pour le lendemain au commissariat où il se rend, et où il est placé en garde à vue. Il passe le lendemain en comparution immédiate pour « rébellion et incitation à l'émeute ». On lui reproche la réaction spontanée et naturelle des manifestant-e-s. Yann est condamné à un euro symbolique d'amende pour la partie civile (les flics), 300 euros pour leur rembourser les frais d'avocat, et 240 heures de TIG. Même chose pour le jeune moins les 300 euros d'amende. Pour aider financièrement : Nada, c/oACL, BP 5137, 83093 Toulon cedex (Chèque à l'ordre de ACL) E-mail : fatoulon@lautre.net

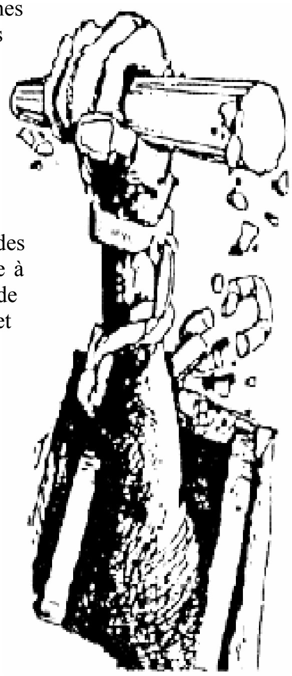

- **SUISSE :** Marco Camenish a été une nouvelle fois transféré, le 27 mars vers la prison de haute sécurité de Pfäffikon, conformément à une ordre donné par la procureur Wiederkehr. Donc : censure du courrier, isolement, rares parloirs à travers des vitres… retour au régime antérieur à sa grève de la faim pour obtenir de meilleures conditions de détention. Vous pouvez quand même lui écrire : *Marco Camenish, C/O Bezirksanwaltschaft, fur den Kanton Zurich, Molkenstr. 15/17, P'fach, 8026 Zurich – Ch, Suisse*

- **ITALIE :** Suite à la l'assignation à résidence de Marina, présentée comme une chef des black blocs durant les émeutes anti-G8 de Gênes (juillet 2001), la cour d'appel de Gênes, dans un élan de bonté l'a également accordé le 13 mars envers Vincenzo Vecchi, le dernier des anarchistes encore incarcéré suite au raid du 4 décembre 2002.

- **PAS-DE-CALAIS :** Après la faillite de l'usine Metaleurop-Nord le gouvernement a trouvé un superbe « reclassement social » : dans le cadre de la construction d'une nouvelle prison de 150 places à Vendin-le-Vieil (près de Noyelles-Godault, où se trouve le site de Metaleurop), une formation de gardien sera proposée particulièrement aux metallos devenus chômeurs…pour ceux qui ne trouvent pas de travail il restera plus qu'à se faire enfermer par leurs anciens collègues.

- **VERSAILLES, 17 mars (AFP) :** Le Parlement a inscrit lundi dans la Constitution le mandat d'arrêt européen, visant à mieux lutter contre le crime organisé et le terrorisme, avec comme toile de fond l'imminence d'une guerre en Irak qui risque d'accroître les dangers d'attentats terroristes dans le monde. Sénateurs et députés, réunis en Congrès à Versailles, ont voté par 826 voix pour et 49 contre (le PCF) le projet de loi de révision constitutionnelle créant un mandat d'arrêt européen, déjà adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat. Ce mandat d'arrêt, dont la création avait été accélérée par les attentats du 11 septembre 2001, permettra de simplifier et d'accélérer les poursuites au sein de l'UE (…). Le Garde des Sceaux Dominique Perben a salué le "franchissement d'une étape décisive dans la construction de l'Europe de la justice". Il a expliqué qu'il s'agissait de "substituer à la procédure traditionnelle d'extradition qui implique une décision du pouvoir exécutif, une procédure entièrement judiciaire, l'exécutif se limitant à un appui pratique et administratif". Cette nouvelle procédure s'appliquera à 32 infractions graves, dont le terrorisme, la traite des êtres humains, la pédopornographie ou le trafic de drogue. Pour le sénateur UMP Xavier de Villepin, "face à l'internationalisation du crime et de la terreur, face aux nombreuses arrestations en Europe liées au terrorisme", la création de ce mandat d'arrêt était attendue par les populations.

- **MARSEILLE :** Yves Loviconi, qui avait déjà purgé 13 ans de prison dans les années 80 pour des braquages commis au bénéfice du FLNC, n'est pas apprécié des magistrats. Suite au suicide tragique de sa femme devant lui avec sa propre arme, et bien que cette thèse du suicide soit évidente d'après les analyses qui confirme les déclarations de Yves), il est pour la seconde fois derrière les barreaux. A 56 ans, établi à Marseille, il est toujours impliqué dans des activités en faveur. de la culture corse. Soupçonné du meurtre d'un de ses êtres les plus chers, cette incarcération est une véritable torture psychologique. Un comité de soutien existe : *Comité de Soutien à Yves Loviconi (assoc. 1901), Cyrille Beerens, 130, rue de Verdun, 92800 Puteaux.* E-mail : *cyrille.beerens@wanadoo.fr*. Enfin, vous pouvez lui écrire : *Yves Loviconi N° 128 179 A, Bât A – 2064, Maison d'Arrêt des Baumettes, 239, Chemin Morgiou, 13404 Marseille cedex 20*

- **EUSKADI :** lundi 31 mars, la cour d'assises spéciale de Paris a accordé un délai de deux ans à la famille de Jean-Louis Barre pour prouver sa mort. Celui-ci devait être jugé pas contumace pour son implication dans la fusillade de Léon entre des membres d'Iparretarrak et la gendarmerie. L'un des gendarmes est resté sur le carreau, quand à Jean-Louis, il n'a jamais été revu depuis… C'était il y a 20 ans. Lors du procès de Philippe Bidart et Gabriel Mouesca en mars 2000 devant la cour d'assises de Paris, l'absence de Jean-Louis Barre avait été longuement discutée, les membres d'Iparretarrak accusant les gendarmes français de l'avoir séquestré, puis tué. Philippe Bidart, qui purge deux peines de réclusion à perpétuité pour deux autres dossiers, a été condamné à 20 ans dans cette affaire. Gabriel Mouesca, condamné à 15 ans dans le dossier de Léon, a été remis en liberté en 2001.

- **PAYS-BAS:** L'activiste Catalan, Juanra a été transféré le vendredi 21 février vers un régime beaucoup plus stricte dans la même prison de Vlucht. La-bas il doit rester 23h par jour en cellule et a droit qu'a 4 heures de détente par semaine et une heure de sport. Il peut passer moins de coups de fil et la promenade se fait dans une cage de dix-huit mètres sur trois.A partir du 7 avril le comité de soutien organise une semaine d'activité à Le Haye (Den Haag) pour attirer l'attention sur son cas, vue que le jugement final pour son extradition doit être rendu le 8 avril. Pour plus d'info : http://www.freejuanra.org
Ecrivez à Juanra *: Juan Ramon Rodriguez Fernandez, p/a P.I Nieuw Vosseveld Lunettenlaan 501, 5263NT VUGHT, Pays-Bas.*

L'Anarchist Black Cross est une fédération internationale de groupes autonomes dont le but est l'abolition définitive du système carcéral. Nous n'y arriverons pas du jour au lendemain et l'ABC propose dans un premier temps un soutien aux détenu-e-s et aux luttes de détenu-e-s. Nos activités consistent à assurer une aide multiforme à celles et ceux dont l'existence a été considérée comme indésirable par la machine judiciaire et que l'on fait disparaître entre quatre murs. Nous encourageons les lecteurEs à prendre contact avec les prisonnier-e-s, nous collectons des fonds et apportons un soutien financier, nous diffusons des informations dans un bulletin mensuel. Contactez-nous à une de ces deux adresses afin de recevoir des tracts de présentation, les bulletins précédents, des brochures, ou tout simplement pour en savoir davantage.

ABC c/o Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex, France.
ABC c/o CCL, 4 rue de Colmar, 59000 Lille, France.
E-mail : abcdijon@free.fr abclille@no-log.org
Site Web : http://www.chez.com/maloka/ (Bulletins #1 à #33) APA : http://apa.online.free.fr (à partir du #34)